

LOI ELECTORALE

Toilettage express

David Wagner

A quelques mois des prochaines élections, les Verts soumettent un catalogue de réformes de la loi électorale, oscillant entre propositions audacieuses et lieux communs.

A environ six mois des prochaines échéances électorales, les Verts ont présenté, vendredi dernier, toute une série d'amendements destinés à réformer certaines modalités électorales. En effet, prochainement deux projets de loi devraient être adoptés par la Chambre, l'un portant sur l'entrée en fonction des conseils communaux, des bourgmestres et échevins, et l'autre qui modifie la loi électorale.

Déplorant que le gouvernement « a laissé passer l'occasion de réformer de manière fondamentale le système électoral actuel », les Verts proposent un sérieux toilettage. Au passage, ils ne manquent pas de tirer sur le ministre de l'intérieur Jean-Marie Halsdorf (CSV), qui a tant tardé à modifier le délai d'inscription sur les listes électorales européennes pour les électeurs non-Luxembourgeois.

La proposition la plus ambitieuse concerne certainement l'extension du droit de vote actif aux citoyens de l'Union européenne ainsi qu'à ceux des pays tiers. Par contre, en limitant leur proposition au seul droit de vote actif, ils ne vont pas au bout de leur conséquence : si ces citoyens ne peuvent participer au vote, pourquoi ne pas leur accorder le droit de vote passif ? Au niveau des élections européennes par exemple, les Verts entendent accorder le droit de vote aussi bien actif que passif aux citoyens des pays tiers.

Et proposent dans la foulée d'abroger le passage qui réserve la majorité des places sur la liste des européennes aux seuls Luxembourgeois. En effet, pour l'instant, sur les six candidat-e-s se présentant à l'élection au parlement européen, il ne peut y avoir plus de deux candidat-e-s non luxembourgeois-e-s. Ensuite, ils se rallient à la revendication de longue date de l'Asti de permettre aux élu-e-s étrangers dans les conseils communaux de pouvoir également revêtir les fonctions exécutives, à savoir bourgmestre ou échevin. Le droit européen permet en effet d'ouvrir aux étrangers toutes les fonctions électives communes, en laissant cependant le libre choix aux Etats membres d'uti-

liser la dérogation qui exclut ces derniers des mandats exécutifs. Ce que le Luxembourg a évidemment fait valoir et qui a déjà eu comme conséquence dans deux petites communes rurales que le candidat arrivé en tête, un étranger, n'a pu accéder à la fonction de bourgmestre.

Concernant une meilleure représentation des femmes, les Verts semblent avoir trouvé un moyen supplémentaire, à côté de l'aide de l'Etat aux partis politiques, de remplir leur trésorerie. Ainsi proposent-ils l'octroi d'une sorte de « bonus financier » pour les partis respectant la parité homme-femme sur les listes électorales. Relevant que seuls 20 pour cent des mandats à la Chambre sont occupés par des femmes et 24 pour cent au niveau des conseils communaux, ils invitent le gouvernement à prendre des mesures plus « volontaristes ». Le problème, c'est que le système électoral luxembourgeois, en laissant la possibilité aux électeurs, par le biais du système du panachage, d'influencer le classement des candidat-e-s sur les différentes listes, les mesures de quotas s'en retrouvent en partie neutralisées.

Lorsqu'il s'agit de la « catégorie » jeunes, les Verts n'évitent pas les lieux communs. Il s'agit ainsi de les « sensibiliser à la politique et les initier à exercer une citoyenneté responsable, active et critique ». Ainsi se rallient-ils à la proposition de loi du député libéral Eugène Berger d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans. Mais cette mesure devrait être accompagnée d'une « formation spécifique » dans le cadre de l'enseignement secondaire. L'information est une marotte verte. L'on se souvient encore, lors du référendum sur le traité constitutionnel, où une majorité de jeunes avaient justement exercé une citoyenneté « responsable, active et critique » et voté « non », cela avait fortement déplu à François Bausch - qui incombait ce vote, dans un léger accès d'arrogance, aux jeunes sont capables de devenir des citoyens critiques tout seuls.

Wer sagt denn so was?

Unser großes Quiz zu 20 Jahren woxx

Wie angekündigt, geht mit dieser Nummer unser woxx-Quiz in die dritte von 20 Runden. Aus jedem der zwanzig Jahrgänge haben wir ein Zitat ausgewählt. Diese Zitate können sowohl von Redaktionsmitgliedern stammen als von Freelance-Kräften, Interview-PartnerInnen oder aus Briefen an die Redaktion.

Machen Sie mit und gewinnen Sie ein Wochenende in Paris!

Runde 3 - 1990

Wer unterstützt mit folgenden Worten den GréngeSpoun in seinem Kampf um staatliche Pressehilfe?



„Zunächst einmal glaube ich jeden beglückwünschen zu müssen, der in dieser Regelmäßigkeit eine Zeitung herausbringt. Dies umso mehr als ich weiß, mit welchen Schwierigkeiten man da zu kämpfen hat. Selbstverständlich ist es eine kritisch eingestellte Zeitung. Eine Gesellschaft, die sich dem Pluralismus aussetzt, muss so stark sein, auch diese Kritiken zu ertragen und daraus die nötigen Lehren zu ziehen.“

Von wem stammt das Zitat?

- Jacques Santer, Premier- und Medienminister
- Alvin Sold, Herausgeber der Tageszeitung "tageblatt"
- Lucien Thiel, Chefredakteur des Letzebuenger Land

Alle Fragen können, nachdem sie in der Printausgabe der woxx erschienen sind, auch auf unserer Internet-Seite eingesehen werden. Dort finden Sie auch ein Antwortformular, das Sie in den nächsten zwanzig Wochen ausfüllen und dann einsenden sollen. Das gleiche Formular wird auch am Ende des Quiz-Marathons in der woxx erscheinen. Sie dürfen also zwanzigmal tippen - es gewinnt, wer die meisten Treffer hat. Manche Namen werden mehrmals vorgeschlagen, aber unter den richtigen Treffern kommen alle Persönlichkeiten nur einmal vor.

Bei gleicher Anzahl richtiger Treffer entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Viel Spaß und viel Glück beim Raten!

Und der Lohn für Ihre Mühe?

Erster Preis: ein CFL-Wochenende für zwei Personen in Paris

Zweiter Preis: ein Essen für zwei Personen in einem vegetarischen Restaurant

Dritter bis sechster Preis: Einkaufsgutscheine im Wert von 25 Euro beim Biolebensmittelhandel Naturata.

Siebter bis fünfzehnter Preis: „Strich und Faden“, ein signiertes Exemplar des Karikaturen-Buchs von Guy W. Stoos.